



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du Jeudi 24 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 octobre, à 20h00, le Conseil Municipal de MOUCHIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVAUX, Maire, à la suite de la convocation affichée le 17 octobre 2024 en mairie conformément à la loi.

Etaient présents : MMES DEVAUX Sandrine, VARLET Aline, LETURCQ Carole, FAURE Nathalie
MM. DEVAUX Christian, VARLET Régis, DELMOTTE Jacques, LEMAIRE Philippe, DELABY Jean Pierre

Etaient absents avec pouvoir :

Monsieur DELQUEUX Jocelyn donnant pouvoir à DEVAUX Sandrine
Madame DELABRE Edith donnant pouvoir à DEVAUX Christian
Madame DEBODE Pascale donnant pouvoir à VARLET Régis
Monsieur ROLLIER Philippe donnant pouvoir à LEMAIRE Philippe
Monsieur LE BOT Philippe donnant pouvoir à FAURE Nathalie

Etait absent non excusé :

Monsieur MORGAN Quentin

Madame VARLET Aline a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- ✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 3 octobre 2024**
- ✓ **Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager l'appel d'offres pour la réparation de la toiture de la salle de sport et de signer tous les documents inhérents**
- ✓ **Révision des tarifs des prestations municipales à compter du 1^{er} janvier 2025**
- ✓ **Informations diverses :**
 - **Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Communauté de Communes Pévèle Carembault par Monsieur Dumortier**
 - **Rapport d'activités de la Communauté de Communes Pévèle Carembault par Monsieur Dumortier**

- ✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 3 octobre 2024**

Le Conseil Municipal approuve par **12 voix Pour – 2 Abstention – 0 Contre** le procès-verbal du conseil municipal en date du 3 octobre 2024. Madame Faure ne se prononçant pas n'était pas présente au dit conseil.

- ✓ **2024-28 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager l'appel d'offres pour la réparation de la toiture de la salle de sport et de signer tous les documents inhérents**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un dossier Dommage-Ouvrage a été ouvert en 2017 auprès de Groupama après constat de fuites en toiture.

La Commune doit engager une procédure d'appel d'offres pour la réparation de la toiture



L'assurance DO a déjà versé une indemnité provisionnelle qui sera complétée d'une indemnisation complémentaire après résultat de l'appel d'offres

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autorisation d'engager l'appel d'offres et de signer tous les documents inhérents.

Monsieur le Maire informe que suite à un rendez-vous, la mairie doit engager une procédure d'appels d'offres pour la totalité de la toiture

Madame Faure demande si l'assurance prendra en charge les frais supplémentaires

Madame Devaux répond qu'à la suite de l'appel d'offres, l'assurance s'adaptera aux devis reçus ainsi que la prise en charge du contrôle technique, du SPS, de la maîtrise d'œuvre et de la location de la nacelle. Elle précise que 2 visites sur site sont obligatoires les 14 et 15 novembre de 9h à 12h

Madame Leturcq demande si la commune limite le nombre de réponses

Monsieur Varlet répond que non, toutes les entreprises peuvent répondre

Monsieur le Maire informe que les entreprises répondent plus facilement

Madame Devaux répond également que le devis initial est sous-estimé

Monsieur le Maire informe qu'il est urgent d'intervenir car il y a beaucoup de fuites. Les travaux effectués ne nécessitent pas la fermeture de la salle de sport

Madame Devaux précise qu'il y aura une garantie de 10 ans sur l'étanchéité

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'appel d'offres pour la réparation de la toiture de la salle de sport et de signer tous les documents inhérents

Avis du Conseil Municipal : **14 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**

✓ **2024-29 Révision des tarifs des prestations municipales à compter du 1^{er} janvier 2025**

LOCATION DU FOYER RURAL

Monsieur le Maire rappelle que le Foyer-Rural est loué pour des Vins d'Honneur, des mariages, des Communions, des repas de famille et repas d'association. Les boums, soirées étudiantes, bals et fêtes d'anniversaire sont interdits.

Monsieur le Maire rappelle que l'augmentation est faite de 1% chaque année et demande, au vu des augmentations tarifaires de faire une augmentation de 2% (tarif arrondi à l'euro supérieur)

Monsieur Delaby trouve que l'augmentation n'est pas suffisante vis-à-vis de l'inflation mais c'est un service que l'on rend à la population

Monsieur Varlet trouve que le tarif n'est pas exagéré comparé aux autres communes

Salle polyvalente ou Foyer Rural :

Pour vins d'honneur (sans utilisation de la cuisine et préparation de repas)

- Mouchinois 1 Salle : 144€
- Mouchinois 2 Salles : 247€
- Extérieurs 1 Salle : 288€
- Extérieurs 2 Salles : 489€

Salle Polyvalente :

Pour repas

- Mouchinois 1 Salle : 392€
- Extérieurs 1 Salle : 618€

**Ensemble du Foyer-Rural :****Pour repas**

- Mouchinois 2 Salles : 495€
- Extérieurs 2 Salles : 927€

Tarif pour une réunion de famille après les funérailles : 83€

Tarifs pour les Associations, le Personnel Communal et les Conseillers Municipaux :

- Salle Polyvalente (Vin d'Honneur) : 83€
- Salle Polyvalente (Repas) : 165€
- Foyer-Rural (Repas) : 247€

Tarif pour une location le lendemain (mouchinois, extérieurs, associations, Personnel Communal et Conseiller Municipaux) : 40% du tarif du premier jour.

Caution : montant identique à l'année dernière, à savoir 300€

Toutes les associations bénéficient d'une location gratuite par an.

Le Conseil Municipal **VALIDE**, par **14 Pour - 0 Abstention - 0 Contre**, les tarifs du Foyer Rural tels que notés ci-dessus

CASSE VAISSELLE DU FOYER RURAL

Monsieur le Maire précise les tarifs de la vaisselle en cas de casse ou de non récupération ont été refixé en 2022 à compter du 1^{er} janvier 2023. Monsieur le Maire demande s'il faut augmenter les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025

<i>Désignation</i>	<i>Tarif</i>
<i>Araignée 28cm</i>	<i>125€</i>
<i>Araignée à frites</i>	<i>25€</i>
<i>Assiette à dessert</i>	<i>5€</i>
<i>Assiette creuse</i>	<i>5€</i>
<i>Assiette plate</i>	<i>5€</i>
<i>Bassine à fouetter 20cm</i>	<i>25€</i>
<i>Bassine à fouetter 25cm</i>	<i>30€</i>
<i>Bassine à fouetter 30 cm</i>	<i>40€</i>
<i>Bols</i>	<i>3€</i>
<i>Cafetière</i>	<i>250€</i>
<i>Carafes</i>	<i>6€</i>
<i>Casserole 16cm</i>	<i>20€</i>
<i>Casserole 24cm</i>	<i>30€</i>
<i>Casserole 32cm</i>	<i>50€</i>
<i>Chariots</i>	<i>300€</i>
<i>Chauffe biberon</i>	<i>40€</i>
<i>Chinois</i>	<i>30€</i>
<i>Corbeilles à pain (grandes)</i>	<i>7€</i>
<i>Corbeilles à pain (petites)</i>	<i>6€</i>
<i>Coupes à glace</i>	<i>3€</i>
<i>Couteau de cuisine 20cm</i>	<i>16€</i>



<i>Couteau de cuisine 25cm</i>	22€
<i>Couteau de cuisine 30cm</i>	25€
<i>Couteaux</i>	1.5€
<i>Couteaux à poisson</i>	2€
<i>Couvercle gastro</i>	15€
<i>Crémiers</i>	5€
<i>Cuillères à café</i>	1€
<i>Cuillères à soupe</i>	1€
<i>Cuillères de service</i>	8€
<i>Diapason 32cm</i>	15€
<i>Ecumoire</i>	14€
<i>Entonnoir</i>	4€
<i>Essoreuse à salade</i>	200€
<i>Faitouts 40cm + couvercle</i>	140€
<i>Fouet</i>	12€
<i>Fourchettes</i>	1€
<i>Fourchettes à pic</i>	20€
<i>Fourchettes à pic</i>	15€
<i>Fourchettes à poisson</i>	2€
<i>Gants anti chaleur</i>	24€
<i>Gastro</i>	16€
<i>Gastro + couvercles</i>	21€
<i>Gastro grand</i>	40€
<i>Gastro moyen</i>	32€
<i>Gastro vapeur</i>	27€
<i>Gastro vapeur grand</i>	48€
<i>Grande louche</i>	10€
<i>Grandes spatules</i>	13€
<i>Grands gastros</i>	40€
<i>Légumiers</i>	13€
<i>Louches</i>	8€
<i>Marmite + couvercle</i>	160€
<i>Ménagères</i>	12€
<i>Micro-onde</i>	100€
<i>Ouvre boîte</i>	40€
<i>Passoire 36cm</i>	80€
<i>Passoire 40cm</i>	110€
<i>Pelles à tarte</i>	5€
<i>Pichet inox</i>	24€
<i>Pince de service</i>	5€
<i>Pince de service à assembler</i>	7€
<i>Pince de service longue</i>	7€
<i>Planches à découper</i>	24€
<i>Plaque à rôtir 50x35cm</i>	56€
<i>Plat à poisson 60x27cm</i>	14€
<i>Plat inox 34x23cm</i>	9€
<i>Plat inox 41x28cm</i>	12€
<i>Plateaux</i>	15€



<i>Plateaux antidérapants</i>	26€
<i>Plats à tarte</i>	16€
<i>Poêle 36cm</i>	40€
<i>Portionneuse à glace</i>	10€
<i>Ramequins</i>	2€
<i>Saucières</i>	10€
<i>Sauteuse</i>	55€
<i>Seau à champagne</i>	16€
<i>Seau à glaçon + couvercle</i>	32€
<i>Soupières</i>	17€
<i>Sous tasses</i>	2€
<i>Spatule plate</i>	7€
<i>Sucriers</i>	11€
<i>Tasses à café</i>	2€
<i>Tasses à thé</i>	3€
<i>Thermos</i>	20€
<i>Tire-bouchon</i>	7€
<i>Verre à eau</i>	2€
<i>Verre ballon 12cl</i>	2€
<i>Verre ballon 15cl</i>	3€
<i>Verre ballon 19cl</i>	3€
<i>Verres à bière</i>	3€
<i>Verres à limonade</i>	2€
<i>Verres à Ricard</i>	2€

Le Conseil Municipal **VALIDE**, par **14 Pour - 0 Abstention - 0 Contre**, les tarifs de casse tels que notés ci-dessus

ESPACE PUBLIC NUMERIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qu'à la suite de la suppression des cyber centres de la CCPC, l'espace public numérique avait été créé.

Aussi, en date du 29 octobre 2015, il avait été décidé de garder les cotisations annuelles fixées à l'époque par la CCPC comme suit :

- 20€ par personne
- 40€ par famille
- Gratuit pour les demandeurs d'emploi de la CCPC
- Autoriser la gratuité des 2 premières séances

Le Conseil Municipal **DECIDE**, par **14 Pour - 0 Abstention - 0 Contre**, le maintien du tarif de l'espace numérique :

- 20€ par personne
- 40€ par famille
- Gratuit pour les demandeurs d'emploi de la CCPC
- Autoriser la gratuité des 2 premières séances



CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les différents tarifs appliqués au cimetière n'ont pas évolués depuis 2008-2010.

- Concession cinquantenaire 2m² : 100€
- Dispersion des cendres : 50€
- Case de columbarium cinquantenaire : 750€
- L'ouverture de la case pour rajout d'une urne : 30€

Monsieur Delaby propose une augmentation du prix de la concession à 200€

Madame Faure demande si le cimetière s'agrandit

Monsieur le Maire répond que oui et qu'il ne reste que 2 cases dans le columbarium et que la commune devra réinvestir

Les conseillers reverront le tarif de la case de columbarium après mise en place du nouveau monument

Le Conseil Municipal **DECIDE**, par **14 Pour - 0 Abstention - 0 Contre**, de fixer les tarifs suivant :

- Concession cinquantenaire 2m² : 200€
- Dispersion des cendres : 50€
- Case de columbarium cinquantenaire : 750€
- L'ouverture de la case pour rajout d'une urne : 30€

PHOTOCOPIES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 3 décembre 2020, à la suite de la suppression des régies, il avait été décidé de fixer une carte de 100 photocopies à 15€.

Le Conseil Municipal **DECIDE**, par **14 Pour - 0 Abstention - 0 Contre**, de garder le tarif d'une carte de 100 photocopies à 15€

DROIT DE PLACE VENTES OCCASIONNELLES / SPECTACLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 15 novembre 2002, un droit de place a été établi à 15€ pour toute vente occasionnelle et spectacle.

Aussi, afin de revoir les tarifs, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal **DECIDE**, par **14 Pour - 0 Abstention - 0 Contre**, de fixer le droit de place pour les ventes occasionnelles ou les spectacles à 20€

DROIT DE PLACE VENTES HEBDOMADAIRES

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 8 juin 2016, un droit de place a été établi à 5€ par jour d'installation pour les points de ventes hebdomadaires type marché / Food truck.

Le Conseil Municipal **DECIDE**, par **14 Pour - 0 Abstention - 0 Contre**, de fixer le droit de place pour les ventes hebdomadaires type marché / Food truck à 5€

Avis du Conseil Municipal : **14 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**



✓ **Informations diverses :**

- ***Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Communauté de Communes Pévèle Carembault par Monsieur Dumortier***
- ***Rapport d'activités de la Communauté de Communes Pévèle Carembault par Monsieur Dumortier***

Monsieur Dumortier, vice-président de la CCPC, est venu présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, étape qui sera débattu en conseil communautaire dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Les Conseillers ont pu demander des explications.

A la suite, Monsieur Dumortier a présenté le rapport d'activités 2023 de la CCPC